



Pourquoi ce blog sur les litiges et arnaques photovoltaïques et pompes à chaleur?

Conseils pratiques publié le 25/06/2010, vu 5454 fois, Auteur : [Greenkraft expertise](#)

Greenkraft Expertise a réalisé à ce jour plus de 170 expertises, essentiellement dans le domaine des installations photovoltaïques de particulier, pour le compte de personnes en litiges avec leurs installateurs, et souhaitant apporter à leur avocat ou à Direction de la Protection des Populations (ex Répression des Fraudes) une analyse pertinente de l'installation qui leur a été fournie.

Greenkraft Expertise est intervenu en qualité de sapiteur (assistance à expert généraliste), tant en expertise d'assurance qu'en expertise judiciaire, sur la Loire Atlantique (Incendie photovoltaïque), l'Oise (défaut de productivité d'une installation de 350 Kwc), dans le Tarn (défaut de productivité d'uen installation de 1 Megawattc), dans la Lozere (défaut chronique de fonctionnement d'une installation d'eau chaude solaire sur maison de retraite de 75 lits)

Jean Pierre BRISSAUD a, par ailleurs, été désigné en expertise judiciaire à 5 reprises par le Tribunal de Grande Instance de GRASSE (06) ainsi que par le Tribunal de Grande Instance de TOULON (83)

En effet, le développement exponentiel du nombre de sociétés de commercialisation ou d'installations de systèmes photovoltaïques raccordés au réseau EDF a entraîné des dérapages inquiétants, et des litiges nombreux: chantiers non terminés ou comportants des malfaçons, production électrique annuelle inférieure à l'engagement avancé par le vendeur.

L'encadrement de cette profession est encore à parfaire. En effet, aujourd'hui, on peut très bien créer une société "spécialisée" dans le photovoltaïque sans disposer de diplômes ou de compétences particulières: alors même que pour ouvrir un salon de coiffure, il faut disposer d'un Brevet Professionnel, un simple code APE de " producteur d'electricité" suffit pour s'instaurer compétent...

Ne riez pas, ce cas existe réellement dans les bouches du Rhône. Inutile de préciser qu'une telle entreprise ne pourra présenter ni assurance décennale, ni garanties d'exécution d'aucune sorte.

L'objet de ce blog est de démonter les mécanismes des différents pièges à éviter , que vous soyez utilisateur éventuel ou que vous ayez à assurer la défense des intérêts d'un utilisateur lésé.

Vous trouverez sous les différentes rubriques comment détecter les aspects cachés des offres commerciales trompeuses, les fautes professionnelles les plus fréquentes et la façon de les identifier.